

# INSTRUCTIONS DE COURSE

## Quitte ou double

Dimanche 06 octobre 2019  
Le Havre  
Société des Régates du Havre  
Grade : 5B

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) catégorie 4,

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur les vitres de **la terrasse de la SRH**.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la SRH.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Une seule course est programmée.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est **10h30**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est un pavillon Société des Régates du Havre.

### 7. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la zone de course sera la baie de Seine avec un départ en baie du Havre.

### 8. LE PARCOURS

Le parcours sera affiché sur le tableau officiel situé sur la terrasse de la SRH au plus tard au moment du briefing des skippers à 09h30.

### 9. MARQUE DE DEPART

La marque de départ est une bouée gonflable cylindrique orange.

### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Le chenal du port du Havre est considéré comme un obstacle. La navigation en course y est interdite.

## **11. LE DEPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## **12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Pas de changement de parcours.

## **13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera indiquée aux concurrents dans le parcours côtier affiché sur le tableau officiel.

## **14. SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

- 15.1 Il n'y a pas de temps cible.
- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 1h30 après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## **16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est sur la terrasse de la SRH. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 20 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est à la SRH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Evacuation des détritrus
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

## **17. CLASSEMENT**

- 17.1 Le nombre de courses devant être validé pour valider la compétition est de 1.
- 17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## **18. REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.2 Le canal VHF utilisé en course est le 72.

- 18.3 **Utilisation du Bout dehors :**  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 19.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 20. EVACUATION DES DETRITUS**  
Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.
- 21. COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 22. PRIX**  
Une remise des prix aura lieu à 16h00 ; celle-ci pourra être avancée ou retardée en fonction des arrivées.
- 23. DECISION DE PARTICIPER**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : Antoine MERCIER